

Comme le but de la formation de la Commission anti-inflation avait pour but premier de contrôler et d'anéantir l'inflation, chose qu'elle a magistralement manquée, étant passée au bout du pont, et comme ces effets sont nuls, et que la commission n'a fait tout simplement qu'empêcher les petits salariés de monter dans l'échelle salariale et permettre aux pauvres de respirer, je crois que cette commission n'a plus sa raison d'être. C'est la raison pour laquelle nous du Parti Crédit Social du Canada allons appuyer la motion visant à son abolition.

• (1700)

[Traduction]

L'hon. Mitchell Sharp (Eglinton): Monsieur l'Orateur, comme la plupart des députés, comme le ministre des Finances (M. Macdonald) et le premier ministre (M. Trudeau), je fais de sérieuses réserves quant à l'efficacité des contrôles sur les prix et les revenus pour enrayer l'inflation en temps de paix. Comme ancien membre de l'exécutif, j'étais de ceux qui se sont opposés à pareils contrôles jusqu'à ce que je comprenne qu'il n'y avait pas d'autres solutions. Lorsque la décision a été prise en principe, j'étais de ceux qui estimaient que l'on devait procéder à un contrôle sélectif des prix et des revenus en les appliquant aux grands organismes décisionnaires du secteur privé et en les rendant suffisamment souples pour régler non seulement les cas typiques, mais les cas exceptionnels, et en les maintenant assez longtemps pour nous débarrasser de la psychose inflationniste qui existait à l'époque. Il fallait modifier au plus vite cette attitude qui, à mon avis, justifiait en grande partie le contrôle des prix et des revenus en 1975.

Les députés se souviennent sans doute qu'alors, une certaine volonté de se prémunir contre de nouvelles hausses de prix jouait dans les revendications salariales et que les hausses de prix traduisaient une certaine crainte de voir les coûts augmenter de nouveau. Ce chassé-croisé menaçait de mener toutes les personnes concernées à la catastrophe. Le directeur général du Fonds monétaire international, M. Witteveen, a exprimé cette idée avec toute l'éloquence qui le caractérise dans le discours qu'il a prononcé le 17 mai, c'est-à-dire il y a à peine plus d'un mois.

La leçon la plus importante que l'on puisse tirer de l'expérience économique que nous vivons depuis une dizaine d'années a peut-être trait à l'incidence des perspectives sur les fluctuations des prix. Lorsque la poussée inflationniste se maintient, la perspective d'une croissance ininterrompue des prix se traduit graduellement dans les méthodes de fixation des prix, tant sur le marché du travail que sur celui des biens. Il arrive alors que la poussée inflationniste se maintienne même une fois que la demande s'est atténuée. Et ce n'est pas tout. L'incertitude qui règne au sujet de la tendance des coûts et des prix sape la confiance de l'entreprise privée, ce qui se traduit par un ralentissement des investissements nécessaires à l'accroissement de la production. Cela explique peut-être en partie la réticence des entreprises à stabiliser leurs investissements au cours de la dernière reprise cyclique.

Je le répète, c'est l'opinion exprimée il y a tout juste un mois par l'administrateur délégué du Fonds monétaire international. Comment expliquer ce phénomène? Nul ne le sait vraiment. Il ne s'agit pas d'un phénomène propre au Canada: il se rencontre dans tous les pays du monde industrialisé. Dans certains pays, il s'est manifesté à un rythme plus rapide qu'ici; dans d'autres, à un rythme plus lent. Mais il est universel.

Je ne me lancerai pas pour l'instant dans un débat sur les causes, bien qu'il y ait sans aucun doute d'importantes leçons à tirer du phénomène inflation qui seront utiles si l'on veut éviter qu'il se manifeste de nouveau dans l'avenir. Si on me permet un commentaire, je dirai que les mesures pour stimuler la

demande sont bien plus faciles à prendre et mieux reçues que celles pour freiner l'activité économique, lorsque l'inflation menace—et je parle en connaissance de cause, ayant déjà été ministre des Finances. D'une façon ou d'une autre, il faudra se dire qu'il y a un point au-delà duquel les mesures visant à stimuler la demande générale favorisent le chômage.

Le compromis entre l'inflation et le chômage, qui pouvait peut-être se justifier dans le passé, n'a plus grande signification aujourd'hui que nous avons en même temps un taux d'inflation élevé et un fort chômage. Jusqu'à ces dernières années, l'objectif central de la politique économique du monde industrialisé était d'éviter le retour d'une récession comme celle qui a dévasté le monde occidental dans les années 30. Dans l'ensemble, cet objectif a été atteint. Si l'on regarde toute cette période, on peut dire qu'il s'agit d'une des périodes les plus réussies de l'histoire mondiale du point de vue de l'expansion économique. La période allant de la fin de la Seconde Guerre mondiale au début des années 70 a été une époque d'expansion et de prospérité sans précédent dans l'histoire.

Le problème qui se pose aujourd'hui à nous n'est pas du tout du même ordre. Il s'agit maintenant de maintenir une croissance économique relativement stable, une expansion régulière qui est menacée par des tendances inflationnistes universelles et très tenaces. Cela me ramène à notre sujet, qui est de savoir si oui ou non nous devons mettre fin aux mesures de contrôle à la fin de ce mois-ci, comme le propose la résolution présentée par le critique financier de l'opposition officielle, avec, bien sûr, le soutien d'un nombre suffisant de députés pour justifier le débat.

Je pars du principe que le contrôle des prix et des revenus n'est pas une solution souhaitable pour juguler l'inflation dans une société libre en temps de paix, mais je sais que certains ne partagent pas cet avis. Je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de députés qui pensent le contraire, mais, de toute façon, je sais qu'en dehors du Parlement il y en a un grand nombre. J'estime, comme la plupart d'entre vous que les contrôles sont au mieux un expédient temporaire pour gagner du temps et c'est à ce titre qu'ils ont été présentés et approuvés par la présente législature. La loi qui a consacré le système actuellement en vigueur devait être révoquée après un certain temps et c'est pour cela qu'elle a été adoptée non pas comme loi de réglementation permanente des prix et des salaires. Personne, je l'espère, ne prétendra que le programme actuellement en vigueur qui restreint les prix et les revenus est l'idéal ou encore quelque chose de parfaitement équitable. Le contrôle des prix et des revenus est quelque chose d'essentiellement arbitraire et au mieux ne rend qu'une justice sommaire.

M. Alexander: Le ministre du Travail avait déclaré lors des dernières élections qu'il serait inefficace.

M. Sharp: Les contrôles ne sont pas quelque chose qu'on adopte avec enthousiasme, car ils sont essentiellement arbitraires. Tout arbitraires qu'ils soient, ils se justifient uniquement parce qu'il faut les préférer aux excès que leur absence provoquerait et parce qu'ils peuvent avoir des effets bénéfiques sur le comportement de l'homme. Personne ne sait ce qui se serait produit sans l'imposition des contrôles. Nous avons seulement la hausse des prix et des coûts avant l'imposition des contrôles accélérât à un rythme inquiétant et que depuis leur application, le taux d'accroissement a fléchi de façon assez soutenue.